

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

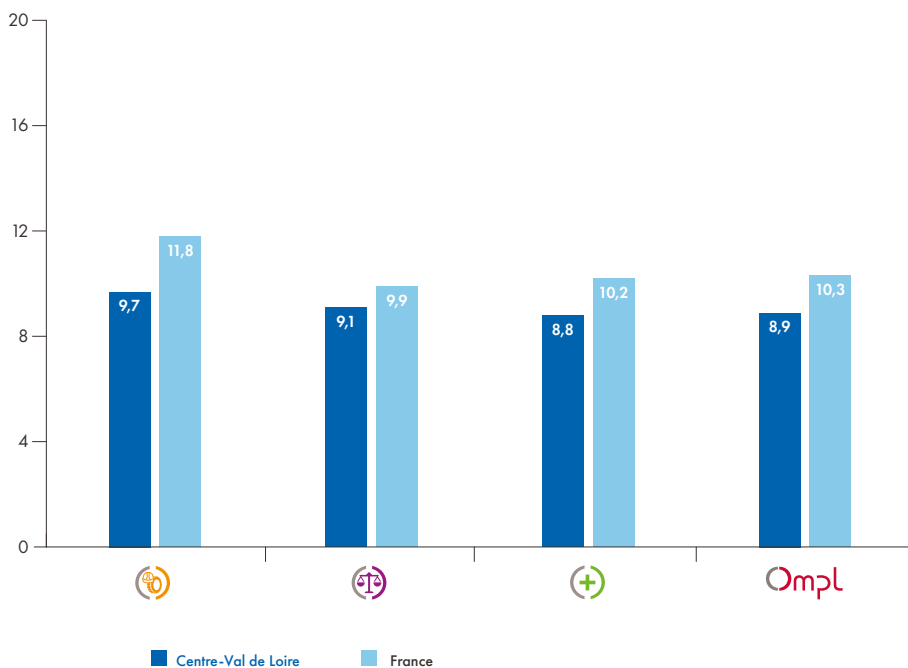


PLUS FAIBLE QUE LA MOYENNE NATIONALE

Le secteur cadre de vie-technique se distingue par un taux de chômage (salariés ayant connu au moins une période de chômage indemnisée au cours de l'année) relativement élevé (9,7 %).

Le secteur santé présente le taux régional le plus faible (8,8 %) avec un écart important par rapport à la moyenne du secteur au niveau national.

Indicateur de chômage annuel par secteur (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Secteur cadre de vie-technique

- Entreprises d'architecture
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile



Secteur juridique

- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice



Secteur santé

- Cabinets dentaires libéraux
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cabinets et cliniques vétérinaires



$$\text{Indicateur de chômage global annuel} = \frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche professionnelle et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.



STRUCTURE PROCHE DES TAUX NATIONAUX

Bien que la quasi-totalité des taux de chômage régionaux soient moins élevés que ceux observés au niveau national, les ordres de grandeur restent similaires.

Avec un taux de chômage annuel de 14,4 %, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires se singularisent des autres branches par un taux excédent de + 5,5 points la moyenne régionale.

À l'opposé, le taux des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (7,3 %) est le plus faible avec un différentiel de - 1,6 point à la moyenne régionale.

Indicateur de chômage annuel par branche professionnelle (%)

	Centre-Val de Loire	France
	9,7	11,8
	10,3	12,4
	7,4	7,8
	9,1	9,9
	7,3	9,5
	8,8	9,8
	14,4	12,1
	8,9	10,2
	8,8	10,2
	11,6	13,4
	7,3	7,8
	9,1	10,7
	7,6	9,1
	11,7	12,2
Ompl	8,9	10,3

Source: Insee, DADS 2019.